

Déclaration Liminaire
CSAL-FS du 04 avril 2024



Madame la Présidente,

Mardi 19 mars, à l'appel de toutes les organisations syndicales, les agents des trois versants de la Fonction Publique se sont mobilisés pour dire tout leur refus de voir leur pouvoir d'achat encore se dégrader par une année 2024 sans aucune augmentation générale !

Ensemble, les personnels ont également affirmé leur refus de rémunérations « au mérite », porte ouverte à tous les clientélismes, à l'aggravation des discriminations faites aux femmes, et à l'accroissement des primes ne comptant pas pour la retraite.

Ensemble, les personnels ont réclamé les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions de service public dans de bonnes conditions, pour les usagers comme pour eux-mêmes, ce qui s'oppose aux coupes budgétaires dans les crédits socialement utiles que le gouvernement met en œuvre pour 2024 à hauteur de 10 milliards d'euros et prévoit pour 2025 pour plus de 20 milliards.

Si le Premier Ministre affirme ne pas avoir de « dogme » sur la taxation des grosses fortunes ou des superprofits, force est de constater que son choix s'opère plus facilement sur une réforme de l'assurance chômage, et culpabiliser ainsi tous ces Français sans travail parce qu'ils le voudraient bien ?

Rappelons toutefois par exemple, que passé la cinquantaine, retrouver un travail relève du parcours du combattant, surtout quand votre corps a pu être usé par tant d'années de travail dans des conditions de grande pénibilité.

Rappelons également que ces personnes ont contribué à financer l'assurance chômage afin de pouvoir eux aussi y prétendre en cas de besoin. Retrouver un travail est une chose, mais en retrouver un qui permettent de vivre décemment en est une autre.

Ainsi, la **CGT Finances Publiques 33** s'oppose à une telle attitude de mépris du gouvernement qui, au nom du redressement des Finances Publiques, prône des solutions vouées à cultiver davantage de précarité tandis que les plus grosses fortunes et les plus gros groupes capitalisent toujours plus. Le ruissellement espéré subirait-il une évaporation due au changement climatique et à l'augmentation des températures ?
N'en déplaise à M. le Premier Ministre, la **CGT** a bien des propositions « crédibles » à faire. Faudrait-il encore bien vouloir les écouter et les étudier...

Plus localement, nous nous retrouvons aujourd'hui, jeudi 4 avril, pour ce premier CSAL en Formation Spécialisée de l'année 2024, plus de 4 mois après le précédent. Les conditions de vie au travail des agents méritent une plus grande régularité... si tant est que les agents et les organisations syndicales aient bien leur mot à dire et qu'il soit accordé du crédit à leurs propositions. Être présents en instances en tant que chambre d'enregistrement ne nous intéresse pas. La **CGT Finances Publiques 33** souhaite avant tout œuvrer à améliorer les conditions de vie au travail des agents et de l'exécution des missions de services publics qui nous incombent, les deux allant de pair et ne pouvant s'opposer.

Nous regrettons donc de voir cette première instance de Formation Spécialisée de l'année arriver si tardivement. Certes, s'accorder sur un calendrier commun est difficile, mais il nous semble que des améliorations sont possibles de ce côté-là. La **CGT Finances Publiques 33** vous demande alors pour les prochaines années à ce que l'ensemble des points à l'ordre du jour au premier CSAL-FS de l'année ne soit pas conditionné à la connaissance de l'enveloppe budgétaire allouée, si celle-ci venait à tarder. Il nous paraît de plus inconcevable d'attendre plus de 3 mois pour commencer à travailler sur le budget 2024 et valider les actions proposées. Ceci dit, nous avons bien attendu près d'un an pour disposer d'un règlement intérieur du CSAL...

Concernant les demandes que la Formation Spécialisée peut financer, depuis plusieurs années, la **CGT Finances Publiques 33** revendique qu'un recensement des besoins en fournitures (valises à roulettes, bras d'écran, etc) soit fait sur l'ensemble des services.

Même si la direction envoie un courriel aux chefs de service, force est de constater que certains se refusent à répondre. La **CGT Finances Publiques 33** vous demande alors que chaque chef de service renvoie un état des besoins après consultations des agents, même si cela doit être un état néant, en mettant les agents en copie. Ainsi, toute transparence sera faite sur ce sujet.

Concernant le registre dématérialisé de Santé Sécurité au travail, à sa lecture, on constate que les observations qui reviennent encore et toujours sont les problèmes thermiques de chauffage l'hiver et de climatisation l'été. C'est loin d'être une surprise tant nous vous le répétons. Mais il n'est pas possible de se satisfaire de ce simple constat.

Aussi, la **CGT Finances Publiques 33** aimerait savoir quelles solutions vous avez à proposer ? Quelles actions pensez-vous entreprendre pour que ces problèmes ne soient plus aussi récurrents et sans fin dans les services ?

Leur résolution est autant dans l'intérêt des agents que de ceux de la direction puisque :

– L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) indique qu'au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire, et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés. Peuvent survenir fatigue, sueurs abondantes, nausées, maux de tête, vertiges, crampes... des symptômes courants mais qui peuvent être précurseurs de troubles plus importants, voire mortels comme la déshydratation, ou le coup de chaleur.

– D'autre part, dans un rapport publié en 2019, l'Organisation internationale du travail (OIT) estime que le fait de travailler par des températures supérieures à 24-26°C ralentit la productivité. **Autour de 33-34°C, la performance des salariés chute de 50 % pour un travail d'intensité modérée.**

À l'inverse, en cas de températures trop basses, le froid peut avoir des répercussions sur la qualité du travail et provoquer directement ou indirectement des **accidents** (glissades, perte de dextérité). Le travail au froid augmente également les risques de **troubles musculo-squelettiques**.

Nous vous renvoyons ainsi au médecin de prévention et à l'inspecteur Santé Sécurité au Travail pour davantage d'informations à ce sujet.

Peut-être Mme Llaury, dont on a compris que vous êtes très attachée à « la résolution de dossiers et de situations avec les équipes au quotidien » souhaitez-vous vous saisir de cette question ? Manière pour nous de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle directrice du pilotage et des ressources, au sein de notre direction.

Enfin, nous aimerions conclure notre déclaration liminaire par un sujet d'importance sur la sécurité des agents et des sites : depuis le 24 mars, le Gouvernement a élevé la posture Vigipirate au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire.

Nous aimerions savoir quelles mesures ont été prises localement et ne pensons pas qu'un simple message sur Ulysse soit suffisant.